

Marcel SAUSSEAU

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Pierre LEFEVRE

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Frédéric COUDRET

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT
Département de la Charente
262 Rue Fontchaudière
16000 ANGOULEME**

La Rochelle

Résidence La Garde de Mer
21/23. Avenue Michel
Crépeau - BP 3071
17032 La Rochelle Cedex 1
Tél. : 05 46 07 76 60

Marans

86 Rue d'Aligre
17230 Marans
Tél : 05 46 01 28 09

Ars-en-Ré

Chemin du Moulin des Sœurs
17590 Ars-en-Ré
Tél : 05 46 44 75 04

Angoulême

20 Bd Besson Bey
16000 Angoulême
Tél : 05 45 92 09 07

FFB CHARENTE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel Fédération Française du Bâtiment Département de la Charente relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat professionnel à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Impact Covid 2019 : L'annexe des comptes annuels précise les différents impacts liés à la crise sanitaire Covid 19.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat professionnel à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat professionnel ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

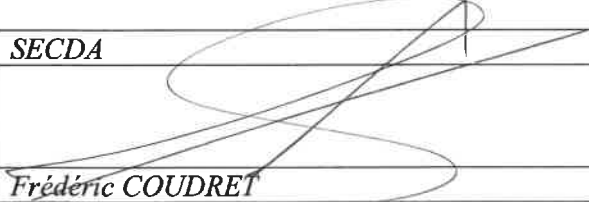
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat professionnel.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat professionnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angoulême, le 09 juin 2021

<i>SECDA</i>

<i>Frédéric COUDRET</i>

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	4 294	4 294		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	245 309		245 309	245 309
	Constructions	1 230 285	513 070	717 215	818 492
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	12 164	9 761	2 403	4 638
	Immobilisations grévées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	1 492 052	527 124	964 928	1 068 439
	Comptes de liaisons				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	66 181		66 181	15 488
	Autres créances	11 131		11 131	25 730
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	80 000		80 000	80 000	
DISPONIBILITES	486 708		486 708	362 561	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 991		4 991	2 958
	TOTAL (II)	649 010		649 010	486 736
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 141 062	527 124	1 613 938	1 555 175

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droits de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	856 380	818 363
	Résultat de l'exercice	38 387	38 017
	Total des fonds propres	894 766	856 380
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	176 333	140 380	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	176 333	140 380	
Total des fonds associatifs	1 071 099	996 760	
Provisions pour risques	5 700		
Provisions pour charges			
Total des provisions	5 700		
Comptes de liaisons			
Fonds dédiés			
Aux fondations abritées			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	402 547	414 356	
Emprunts et dettes financières divers	34 550	42 050	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 898	31 643	
Dettes fiscales et sociales	38 503	34 069	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 081	5 286	
Produits constatés d'avance	13 560	31 012	
Total des dettes	537 139	558 415	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 613 938	1 555 175	
Résultat de l'exercice exprimé en centièmes	38 386,50	38 016,82	
(1) Dont à moins d'un an	167 161	558 415	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	396 749	350 808
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	31 944	61 605
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	6 235	389
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	11 533	9 603
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	446 461	422 405
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	73 263	96 898
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 581	7 155
	Rémunération du personnel	158 295	143 506
	Charges sociales	66 840	63 928
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	103 252	66 294
	Dotation aux provisions	5 700	
	Autres charges	230	1 850
	Total des charges d'exploitation	415 161	379 630
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		31 301
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 056	2 661
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	10 508	13 734
2 - RESULTAT FINANCIER		(9 453)	(11 074)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		21 848	31 702
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	22 380	10 770
	Charges exceptionnelles	401	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		21 980	10 770
Impôts sur les sociétés		5 441	4 455
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		469 897	435 836
TOTAL DES CHARGES		431 511	397 819
EXCEDENT ou DEFICIT		38 387	38 017
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

COGEP 

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation de l'entreprise : DIV FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de **1 613 938 euros**. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de **38 387 euros**

L'exercice a une durée de **12 mois**, recouvrant la période du **01/01/2020 au 31/12/2020**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/02/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2020** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Une dotation d'amortissement a été passée en 2020 pour 39.229 €, concernant un rattrapage sur des acquisitions de travaux de 2006 à 2009

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	4 294					4 294
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 294					4 294
CORPORELLES						
Terrains	245 309					245 309
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	1 230 285					1 230 285
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	1 123				1 123	
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 850		2 000		5 687	12 164
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 492 567		2 000		6 809	1 487 758
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	1 496 861		2 000		6 809	1 492 052

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	4 294			4 294
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 294			4 294
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	411 793	101 277		513 070
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	638	484	1 123	
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	11 697	1 750	3 686	9 761
	Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	424 128	103 511	4 809	522 830	
TOTAL		428 422	103 511	4 809	527 124

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres		5 700			5 700
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			5 700		5 700
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL			5 700		5 700
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		5 700		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	66 181	66 181	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 121	4 121	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers	7 009	7 009		
Charges constatées d'avance	4 991	4 991		
TOTAL DES CREANCES	82 303	82 303		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	402 547	32 569	142 473	227 505
	Emprunts et dettes financières divers	34 550	34 550		
	Fournisseurs et comptes rattachés	44 898	44 898		
	Personnel et comptes rattachés	6 577	6 577		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 735	18 735		
	Impôts sur les bénéfices	9 896	9 896		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 954	1 954		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 341	1 341		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	3 081	3 081		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	13 560	13 560			
TOTAL DES DETTES	537 139	167 161	142 473	227 505	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		12 343			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		4 991	4 991
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 991

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		13 560	13 560
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			13 560

--

Annexe Covid 19

Etat exprimé en euros

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise

Règles et méthodes comptables

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

METHODOLOGIE SUIVIE

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Ces effets principaux sont détaillés en tenant compte des interactions et des incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant leurs impacts.

Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également précisées.

L'activité de l'entreprise

L'entreprise a constaté au cours de l'exercice, suite aux différentes mesures gouvernementales liées aux confinements et couvre feux successifs, une réduction d'activité sur la partie cotisations reçue de la caisse des congés payés

MESURES MISES EN PLACE

Chômage partiel

L'entreprise, compte tenu du contexte sanitaire et des différentes mesures gouvernementales, a connu une baisse de son activité et a eu recours pour son personnel à l'activité partielle.

Les allocations perçues liées au chômage partiel sont prises en compte dans les charges salariales de l'entreprise.

CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. Toutefois l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.